



Les Échos de l'Île du Large

SPÉCIAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Vendredi 23 août 2024

Musée du Débarquement d'UTAH BEACH - 50480 Sainte-Marie-du-Mont

Enregistrement des participants : 19h

L'assemblée générale sera suivie d'un cocktail dînatoire dans le musée.

Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour :

- Rapport moral 2023
- Rapport financier
- Orientations, actions et budget prévisionnel
- Élection du nouveau Conseil d'Administration

Assemblée Générale Extraordinaire

- Modification des statuts

Modalités

- Toutes les informations, le bulletin d'adhésion et de vote sont inclus dans cette publication qui tient lieu de convocation.
- **Pour participer et voter, il faut être à jour de sa cotisation 2024.**
- Vote : en séance ou par pouvoir ou par correspondance **jusqu'au 10 août** (voir bulletin et enveloppe T préaffranchie insérés dans ce journal).



Christian DROMARD,
Président de l'association
des Amis de l'Île du Large Saint-Marcouf

« JE MAINTIENDRAI »*

Nous aussi nous maintenons et c'est ce que notre prochaine assemblée générale annuelle, pour laquelle vous trouverez toutes les informations dans les pages qui suivent, soumet à votre vote. Celle-ci se déroulera à nouveau dans le musée du Débarquement d'Utah Beach, grâce à l'amical accueil que son président, monsieur Charles de Vallavielle, nous a renouvelé et que je remercie vivement. Au cours de la soirée nous inaugurerons un panneau d'exposition, réalisé par notre association, évoquant le Débarquement sur l'île du Large qui en fit le premier territoire libéré depuis la mer.

À l'heure où s'écrivent ces lignes, la situation politique et, de fait, administrative, est quelque peu troublée. Il ne nous appartient pas d'épiloguer, d'autres s'en chargent. Restons confiants, l'île du Large en a vu d'autres et en verra encore plus si nous savons la préserver.

L'État ne sait trop comment faire, sinon sanctuariser l'île et sa zone. Certains y pensent et la biodiversité a bon dos.

Pour éviter que cet argument nous soit servi comme la raison principale de l'abandon, ce qui serait, d'un point de vue scientifique, totalement injustifié, il faut que nous mettions le même zèle à protéger la biodiversité que celui que nous mettons à protéger le monument historique. Pour cela, nous devons disposer de notre propre expertise dans ce domaine.

Il est temps de faire valoir que la protection du patrimoine historique et celle de la biodiversité, ne peuvent se raisonner qu'avec l'implication - directe - du public.

C'est tout le sens de ce que nous soumettons à votre approbation : un mode de fonctionnement et de réutilisation de l'île qui harmonise mobilisation du public, protection et mise en valeur du site, incluant une proposition d'acquisition de l'île par notre association.

Nous l'avons déjà dit : l'État ne peut pas et ne doit pas tout faire. L'île du Large en est une preuve flagrante. Cela ne signifie pas que nous nous affranchissons de toutes les règles de protection mais que, en concertation avec les services publics concernés, et en nous appuyant sur notre propre expertise, nous les appliquons en cohérence avec notre projet.

Mieux, nous avons l'ambition de faire de l'île du Large un site de référence en la matière.

Après plus de vingt ans d'expérience, avec la force de mobilisation de plus de 700 adhérents, de celle de nos mécènes et de nos soutiens, notre association a, maintenant, toute légitimité pour proposer aux ministres concernés - dès que ceux-ci seront réceptifs - notre projet de mise en valeur et d'acquisition de l'île, fort d'un très large soutien.

Le temps passe, les monuments demeurent et nos projets aussi ! Merci à tous,

**Nous aussi,
nous maintiendrons !**

* « Je maintiendrai » : C'est la devise - en français - de l'emblème royal des Pays-Bas tirée d'une déclaration de Guillaume d'Orange-Nassau 1^{er} destinée aux occupants espagnols au XVI^e s.



Bombardier dans le Musée du Débarquement de Utah Beach © Musée Utah Beach

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 : RAPPORT MORAL

Travaux effectués

Chantiers bénévoles

- Sécurisation du corps de garde Nord-Est
- Rejointoiement sur le couronnement du pignon de la poudrière de 1864
- Consolidation pour cristallisation de l'angle de la jetée
- Rejointoiement de la contre-escarpe de la Cognée
- Rejointoiement et consolidation du quai Sud
- Réfection de la terrasse du corps de garde Sud-Ouest
- Rejointoiement du caniveau de la tour défensive
- Rejointoiement des murs de soutènement du terre-plein Sud
- Reprise des baies latérales du poste électro-sémaphorique
- Protection des têtes de murs des logements de quetteurs sémaphoriques

Ces travaux ont été convenus avec les services de la Conservation Régionale des Monuments Historiques et de l'Architecte des Bâtiments de France. Ils ont été réalisés avec les moyens suivants :

- Mobilisation de 150 bénévoles,
- 8 semaines de chantiers,
- dont 3 semaines de chantiers de réinsertion et de formation avec la Mission Locale de Carentan et de Saint-Lô, et par le Lycée de Laplace (Caen),
- l'entreprise Bodin, mandatée par l'association, pour la pose des étais et des filets de sécurité sur le corps de garde NE.

L'ensemble de ces travaux peut être estimé à environ 150 000 € (travaux, matériaux temps de travail pondéré et logistique).

(voir le rapport détaillé et illustré sur le site de l'association : chantier 2023).

Reconstruction de la digue du port

La destruction de cette digue est essentiellement due au manque d'entretien. Sa reconstruction est une obligation légale, imposée par le classement Monument Historique de l'île du Large, exigée par le code du Patrimoine et mentionnée comme priorité dans le rapport de l'Inspection Générale des Patrimoines (Ministère de la Culture).

L'accord de mécénat de compétence avec la Sté Bouygues Travaux Publics / travaux maritimes et portuaires, a permis de réaliser une première phase d'étude qui a conclu par :

- La non-pertinence d'un brise lame, le coût étant sensiblement comparable à celui de la digue pour une efficacité peu probante.
- La reconstruction pourrait s'envisager dans le même format que l'original, mais sur la base d'un ouvrage en béton, habillé d'un parement en granit, avec une hauteur rehaussée d'environ 0,80 m en perspective de la montée du niveau de la mer.
- La reconstruction de cette digue peut s'envisager sur la base subsistante à condition d'en évaluer la solidité ainsi que sa stabilité et celle du sol d'assiette, ce qui nécessite un sondage, d'abord géo-sismique, voire par carottage profond si nécessaire.
- Ce sondage géo-sismique est prévu en septembre 2024, dans le cadre d'un accord de mécénat de compétence avec la société GEOTEC pour 50%, les 50% restants étant pris en charge par l'AILSM.
- Jusqu'à récemment, l'État ne souhaitait pas s'impliquer dans les travaux, attendant la nomination d'un nouvel Architecte en chef des Monuments Historiques, et de savoir qui cofinancerait, avec l'État, les travaux de restauration. La question n'est toujours pas tranchée.

Étude programmatique

En 2023, cette étude a porté sur l'historique de l'Île du Large et de sa construction, sur les principes architecturaux, ainsi que sur un diagnostic exhaustif et précis de l'état des constructions, permettant ainsi de définir des priorités de restauration, même si certains points sont d'ores et déjà connus comme la reconstruction de la digue et le rejointoiement de la couronne supérieure du fort.

Il reste à définir les différents usages envisageables et les travaux d'aménagement qu'ils nécessitent pour, in fine, aboutir à une évaluation chiffrée et phasée des travaux.

Ce travail a été entrepris à la seule initiative de l'AILSM, et à sa charge complète, sans le recours aux services de la Conservation Régionale des Monuments Historiques faute d'une absence de décision quant à l'avenir de l'île.

Pour l'AILSM, il s'agit de disposer d'un outil de référence pour une proposition de prise en charge de l'île et qui permettra de solliciter les grandes sources de mécénat privé.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 : RAPPORT MORAL (suite)

Dîner des Équipages 2023

**DÎNER
DES ÉQUIPAGES**
LES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE
SAINT-MARCOUF

L'AILSM a institué cette manifestation nautique dans le but de promouvoir la valeur nautique de l'île du Large, seule vraie île et abri maritime de toute la zone Manche-est Mer du Nord.

Cette manifestation consiste en une régata-rallye autour de l'Île du Large, en partant de et arrivant à Saint-Vaast-La-Hougue. Le soir, un dîner réunit tous les équipages des bateaux participants.

Elle s'est déroulée du vendredi 7 au dimanche 9 mai 2023 et a réuni 34 bateaux et 120 équipiers, ce qui est un beau succès pour une première tentative. La Société des Ports de la Manche a mis à disposition des bateaux participants des postes d'amarrage gratuits. Les bénévoles de l'AILSM se sont également fortement mobilisés pour l'organisation et la réalisation de cette manifestation.

Ce succès milite pour poursuivre ce type d'action.

Tempête CIARA et cambriolage des locaux provisoires

(voir le rapport financier).



Situation institutionnelle

2^e Arrêté inter-préfectoral de biotope / Renforcement de l'aire marine protégée

Signé le 26 octobre 2023, à la fois par le préfet maritime et le préfet de la Manche, sans informer, ni nous, ni le maire de Saint-Marcouf, ni le Conseil Départemental, etc. Nous ne l'avons su qu'au hasard d'une consultation internet du site d'une association des « amis des oiseaux », quelque trois semaines avant le terme du délai de recours.

Il reprend la version précédente et formalise la période de non-accessibilité du 1^{er} avril au 31 juillet, afin de protéger la quiétude des oiseaux pendant leur reproduction et amalgame les deux îles en une seule entité.

Cet arrêté s'appuie sur les mêmes études et réunions dites « de concertation » (sans l'AILSM) que l'édition précédente, dont certaines remontent à plus de cinq ans, ce qui en matière de biodiversité est très discutable.

De même, la liste des oiseaux attestant de la nécessité de cette mesure est en partie fautive et l'amalgame des deux îles est tout aussi contestable. Cela tend à démontrer que la valeur ornithologique de l'île du Large n'est pas suffisamment probante pour justifier, objectivement, une telle mesure, l'île de Terre, déjà considérée comme réserve (quoique non administrativement), n'a pas besoin d'une telle protection.

Bien entendu, nous avons adressé, in extremis, un recours gracieux aux deux préfets, qui n'ont pas réagi. Nous avons donc, avec notre avocat, déposé un recours devant le Tribunal Administratif de Caen. Ainsi, nous marquons formellement notre opposition, faute de quoi l'absence de réaction formelle et judiciaire, aurait valu pour accord. Ce recours est élaboré avec le concours de nos conseils, en ornithologie, biodiversité, écologie. Il sera intégralement publié sur notre site.

La protection de la biodiversité

Au-delà de cet arrêté, il faut sans doute voir la perspective d'une application de la Stratégie Nationale des Aires Protégées. De fait, notre île est au milieu d'une aire marine protégée qui est la zone Natura 2000 « Baie de Seine occidentale ».

Cette stratégie vise en 2030 une couverture d'aires protégées à hauteur de 35 % du territoire national et de 10% en aires protégées renforcées, dont celle des îles Saint-Marcouf. Il y a là de quoi tirer une sonnette d'alarme car, au-delà de l'île du Large, on peut craindre un renforcement de mesures restrictives dans toute cette zone maritime, visant à tout sanctuariser à terme.

La protection de la biodiversité est une cause juste et nécessaire, sachant toutefois que l'homme en fait également partie, au même titre que le goéland ou le phoque. La cohabitation homme-animaux sauvages se gère dans l'équilibre et pas forcément au détriment des activités humaines, surtout dans notre cas où les espèces concernées ne sont pas menacées et sont plutôt invasives.

Cela impose une réflexion et une orientation de notre action pour 2024-2025 et suivantes qui confèrent à notre association et à l'île du Large un rôle dans la protection à la fois de la biodiversité et du patrimoine. Il faut aussi que le public concerné se mobilise dans ce sens, ainsi que les élus.

Nous avons porté à la connaissance des présidents des collectivités territoriales riveraines, cette situation, l'arrêté inter-préfectoral de biotope, ainsi que cette éventuelle perspective de renforcement de l'aire marine protégée de Baie de Seine Occidentale.

Conclusion

La question de l'avenir de l'île du Large reste posée et, surtout, avec quelle structure. Ce qui appelle l'AILSM à prendre une position encore plus affirmée.

La situation de l'association, à fin 2023, malgré quelques événements indésirables, aura été une année forte en mobilisation :

- le nombre d'adhérents a dépassé la barre des 700 amis,
- nos bénévoles réalisent un travail considérable dans divers domaines,
- nos mécènes nous procurent les moyens de travailler et de préparer nos projets.

Ces engagements confèrent à notre association l'honorabilité et la représentativité nécessaires pour faire valoir nos projets et attestent de notre capacité à les mettre en œuvre.

Merci, à tous !



Si vous ne vous rendez pas à l'assemblée générale et si vous ne vous faites pas représenter, vous avez à voter cette résolution en cochant la case correspondante sur le bulletin de vote joint : AG1

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 : RAPPORT FINANCIER 2023

Adhésions et dons 2023

En 2020, nous comptons 423 adhérents, en 2023 nous sommes 731.

Les dons ont bondi à 56%, pour atteindre 14 831 €.

En brut, le volume de nos activités (chantiers, manifestations, vente de produits) est passé de 10 013 € à 15 755 €, soit 36% de croissance ! Nous espérons faire aussi bien en 2024 !

Compte d'exploitation 2023

RECETTES	2023	2022	2021
Ressources propres	26 691 €	17 106 €	19 885 €
Subventions d'exploitation	85 100 €	35 433 €	75 295 €
Autres produits de gestion	15 755 €	10 013 €	6 985 €
Transfert de charges	20 €	23 143 €	0 €
Produits financiers	3 018 €	-	-
Produits exceptionnels (Tempête, Vol)	4 277 €	779 €	423 €
TOTAL	134 861 €	86 474 €	102 588 €

DÉPENSES	2023	2022	2021
Achats	-9 909 €	4 917 €	-5 557 €
Autres achats et charges externes	-74 169 €	-94 108 €	-58 070 €
Dotation aux amortissements	-10 227 €	-8 193 €	-5 309 €
Produits exceptionnels (Tempête, Vol)	-6 070 €	-1 854 €	-35 €
TOTAL	-100 375 €	-99 238 €	-68 971 €

Résultat de l'Exercice	34 486 €	-12 764 €	33 617 €
-------------------------------	-----------------	------------------	-----------------

Nos ressources financières

Les deux conseils départementaux continuent de manifester leur soutien, 15 000 € pour la Manche et 10 000 € pour le Calvados. Nous comptons sur leurs représentants ici présents pour transmettre nos remerciements aux présidents Morin et Dupont.

La fondation de l'Ouest a renouvelé sa subvention à hauteur de 40 000 € pour 2023.

La fondation Helping Hand, a effectué son versement conventionnel de 20 000 € et s'engage à nouveau pour une période de trois ans.

La fondation Enfance et Nature nous a également gratifié d'un don de 5 000 € et d'autres donateurs individuels ont également contribué à nos ressources.

Ainsi l'ensemble des financements privés représente près de 75% de nos ressources (cotisations, dons, produits).

Les dons en nature

- La ville de Carentan, met gratuitement à disposition une base logistique d'environ 150 m², soit un équivalent en loyer d'environ 10 600 € par an.
- La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin nous offre deux places de ponton au port pour nos bateaux.

Par des conventions de mécénat de compétence,

- le groupe AXA met à notre disposition, pour encore une année, un de ses cadres, Christophe Brunet, qui assure la coordination des activités,
- la société Bouygues Travaux Publics / travaux maritimes et portuaires réalise, dans le cadre d'une convention de mécénat de compétence, l'étude de reconstruction de la digue du port.

À ces actions de mécénat, il faudrait, pour être exhaustif, ajouter les chantiers qui sont entièrement bénévoles, ce qui peut être valorisé à environ 150 000 €.

Qu'ils soient tous vivement remerciés !

	2023	2022	Évolution
Nombre total d'adhérents	731	642	+ 89
Montant total des cotisations (€)	11 860	10 590	+ 1 270
Montant total des dons (€)	14 831	6 496	+ 8 335
Montant total des cotisations et dons (€)	26 691	17 086	+ 9 605

Nos charges

Nos achats sont passés de 89 191 € à 84 018 € soit une légère diminution, les variables étant notamment les études engagées et l'entretien des équipements.

Conséquence des investissements passés, notamment dans un bateau de charge, le « Sergeant Olson », nos amortissements ont logiquement augmenté, passant de 8 193 € à 10 227 €.

Ce dernier équipement n'était pas un luxe, puisqu'avec « L'Empereur », nous disposons de deux bons bateaux pour transporter passagers et fret dans de bonnes conditions de sécurité, avec beaucoup de souplesse.

Enfin, il nous a fallu provisionner plus de 6 000 € en charges exceptionnelles.

En effet, comme vous le savez la tempête Ciara a emporté la charpente et la toiture de la base logistique, avec donc un déménagement en urgence de tous nos équipements chez André Perramant, qu'il faut remercier au passage et aussi la location de locaux provisoires, heureusement en grande partie couverte par notre assurance.

Mais comme cela ne suffisait pas, quelques jours avant Noël, une petite équipe de pillards a fracturé la porte de notre bungalow-atelier et emporté pour 14 000 € d'équipements (en valeur vénale).

Là aussi notre assurance ne s'est pas montrée défaillante, mais nous avons dû procéder à des rééquipements en valeur neuve, ce qui n'est pas la même chose.

Toutefois, le travail de la gendarmerie de Carentan nous a mis un peu de baume au cœur puisqu'ils ont récemment découvert une partie du larcin chez des recéleurs locaux, restitué récemment. Ce qui n'est pas tout à fait une bonne affaire puisque nous avions commencé à remplacer le plus urgent, en valeur neuve.

Affaire à suivre, aux dernières nouvelles, il n'y aurait pas d'auteurs ayant formellement avoué.

Fort heureusement, les bonnes nouvelles l'emportent sur les mauvaises, nous constatons, à la date de clôture de l'exercice un résultat positif de 34 486 €.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 : RAPPORT FINANCIER 2023 (suite)

Bilan 2023

ACTIF	2023	2022	2021
Constructions	7 029,22 €	7 029,22 €	5 745,76 €
Matériel amortissable	108 247,50 €	100 246,40 €	56 849,49 €
Autres immobilisations	-	2 200,00 €	878,10 €
Stocks de marchandises	2 803,90 €	10 487,52 €	1 064,32 €
Créances	52 302,93 €	1 145,00 €	420,00 €
Valeurs mobilières de placement	10 176,03 €	9 998,55 €	263 783,01 €
Disponibilités, comptes de fonctionnement	208 064,09 €	218 367,20 €	39 559,65 €
Charges à répartir sur plus. exercices	17 639,06 €	23 142,93 €	-
Charges constatées d'avance	-	3 475,04 €	264,60 €
TOTAUX	406 262,73 €	376 091,86 €	368 564,93 €

PASSIF	2023	2022	2021
Fonds associatif et réserves	308 604,61 €	321 367,59 €	273 582,80 €
Fonds associatif avec droit de reprise	19 209,05 €	19 209,05 €	33 377,66 €
Amortissements matériel	41 771,66 €	34 223,91 €	26 030,95 €
Dettes	2 191,41 €	2 007,62 €	1 957,04 €
Produits constatés d'avance	-	12 046,67 €	-
Résultat	34 486,00 €	-12 762,98 €	33 616,18 €
TOTAL	406 262,73 €	376 091,86 €	368 564,63 €

Si nous regardons maintenant le bilan, qui reflète la situation patrimoniale de l'association, nous n'avons pas d'emprunt, ce qui signifie que tout ce qui nous permet de fonctionner est entièrement financé par nos fonds propres, qu'il s'agisse des équipements ou de la trésorerie.

Nous avons peu investi en 2023, hormis quelques compléments d'équipement pour le « Sergeant Olson », qui grâce principalement au travail de notre ami Benoît Tuvée est désormais un superbe bateau, fiable et bien équipé.

Nous avons même un peu « désinvesti » puisqu'il a fallu retirer plus de 3 000 € d'équipements au bilan pour cause d'amortissement.

Pour le reste, nous n'avons pas à rougir de notre bilan, avec un actif de plus de 400 000 €, sans emprunt et juste une dette marginale de 2 000 € liée au règlement sur l'exercice suivant.

Résolutions

LES RÉOLUTIONS SUIVANTES SONT SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	
L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2023 faisant apparaître un résultat positif de	34 486,00€
1) dans le compte «report à nouveau» un crédit de	12 762,98 €
2) dans le compte «Fonds associations sans droit de reprise» un crédit de	21 723,02 €
Au 31 décembre 2023 le solde des comptes de capitaux s'élève à (contre 327 813,66 € au 31/12/2022)	362 299,66 €



Même si nos moyens nous permettent de faire face sans difficultés à la tenue de nos chantiers d'été, aux différentes études et travaux permettant de faire avancer ce projet qui nous tient à cœur, cette situation financière confortable n'est qu'un début face aux besoins nécessaires pour des travaux de restauration d'ampleur, mais cela permet d'avancer et de s'y préparer.

Enfin, votre serviteur est évidemment heureux de terminer son mandat de trésorier en vous présentant ces bons résultats, mais je serais incomplet s'il n'était pas rendu hommage à tous les bénévoles « permanents » : Christian Dromard, notre président ; Christophe Lhardy, notre secrétaire ; Sylviane Contentin notre comptable, ainsi que Christophe Brunet notre coordinateur, etc. La liste est trop longue pour les citer tous, mais c'est une chance d'avoir une équipe logistique de plus de 20 personnes, disponibles toute l'année, ils se sont mobilisés juste après la tempête pour « sauver les meubles » et procéder à la réinstallation provisoire. Sans eux le bilan aurait été un peu plus sombre.

Hommage aussi à tous ceux qui se rendent disponibles pour la tenue des chantiers, qu'il s'agisse de la logistique alimentaire de A à Z, passant par les pilotes bénévoles de Quinéville, les responsables de semaine, les responsables de chantier, les cuisinières et cuisiniers, etc. Sans tout ce monde-là, ce serait plus compliqué, beaucoup moins bien, plus cher et avec un moins bon résultat !



Pierre Thomine,
Trésorier



Si vous ne vous rendez pas à l'assemblée générale et si vous ne vous faites pas représenter, vous avez à voter cette résolution en cochant la case correspondante sur le bulletin de vote joint : AG2

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 : ORIENTATION & ACTIONS 2024-2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 : ORIENTATION & ACTIONS 2024-2025 (suite)

Contexte

Conformément à ses buts statutaires, l'AILSM poursuit ses actions en vue de la sauvegarde, de la mise en valeur et de la réouverture de l'Île du Large au public et au nautisme.

Ces actions s'organisent selon le contexte suivant :

- La restauration et l'entretien du monument historique, qui nécessitent une programmation très étudiée et des compétences avérées en matière de constructions en milieu maritime,
- la protection de la biodiversité qui doit faire l'objet d'une investigation plus approfondie,
- Le statut du site et les modalités de gestion qui restent à définir.

L'île se trouve être dans une situation de blocage administratif qui ne permet ni à l'État, ni aux collectivités territoriales, ni à l'AILSM de décider de l'avenir de l'Île du Large. Cette situation est due, entre autres raisons :

- à la difficulté pour une collectivité publique d'assurer la gestion d'une île de ce type qui ne peut pas être une autre Tatihou, du fait des contraintes naturelles d'accès,
- à un empilage de mesures de protections (patrimoniales, environnementales, maritimes, etc.) parfois contradictoires entre elles.

Cette situation ne semble plus pouvoir être déblocuée par le seul échelon administratif régional. Il implique donc une démarche à un autre niveau, basée sur un projet intégrant toutes les questions relatives à la mise en valeur, à la gestion ainsi qu'à la propriété de l'île.

L'orientation

Principe

L'île du Large peut constituer un cas très flagrant d'évolution des modes de gestion de ce type de monument historique et de site protégé : étant trop difficile à gérer pour une structure publique, ou le site est quasiment abandonné ou il doit être pris en charge par une association de sauvegarde, dès lors que celle-ci démontre sa compétence, sa capacité à mobiliser le public et présente quelques gages de pérennité, par son ancienneté, son ancrage territorial, etc.

L'AILSM démontre depuis plus de 20 ans sa capacité à réaliser des travaux (sans aucune aide de l'État), à organiser ses chantiers, les transports maritimes et toute la logistique, à mobiliser les moyens, en bénévolat, en mécénat, en compétences, avec l'appui d'un grand nombre d'adhérents.

Pour rompre cette situation institutionnelle préjudiciable à l'île, à son monument et au territoire, le conseil d'administration de l'association des Amis de l'Île du Large Saint-Marcouf propose à ses adhérents de présenter directement aux ministres de tutelle (Culture et Ecologie) - le moment venu - un programme de mise en valeur, assortie d'une proposition d'acquisition de l'île par l'AILSM.



Vue aérienne

Programme de mise en valeur

Objectifs

Faire de l'île du Large un site de référence :

- de la protection aussi bien environnementale que patrimoniale,
- de la gestion d'un site protégé dans un cadre associatif, ayant recours au bénévolat et au mécénat principalement.

Contenu

- La restauration, l'entretien du monument historique,
- la protection de la biodiversité,
- la réutilisation de l'île,
- l'acquisition de l'île par l'AILSM et sa gestion.

Une grande partie de ce programme de mise en valeur a déjà été élaborée et présentée lors de notre Assemblée Générale de l'an dernier. Elle sera complétée par l'étude programmatique (voir les Echos de l'Île du Large de février 2024) et actualisée en matière de gestion de la protection de la biodiversité.

Stratégie

- Combiner protection de la biodiversité et celle du patrimoine historique,
- faire du public un acteur réel de ces protections, par le bénévolat et mécénat,
- développer les chantiers de réinsertion et de formation,
- proposer d'acquiescer l'île et mettre fin à un processus d'indécision.

Restauration et entretien du monument historique

La programmation des travaux est définie à partir d'une étude programmatique, basée sur une analyse du contexte historique de la fortification de l'île, d'un diagnostic détaillé des constructions permettant de définir les interventions prioritaires et des aménagements rendus nécessaires par la réutilisation de l'île. Elle aboutit à une programmation des travaux, chiffrée, phasée.

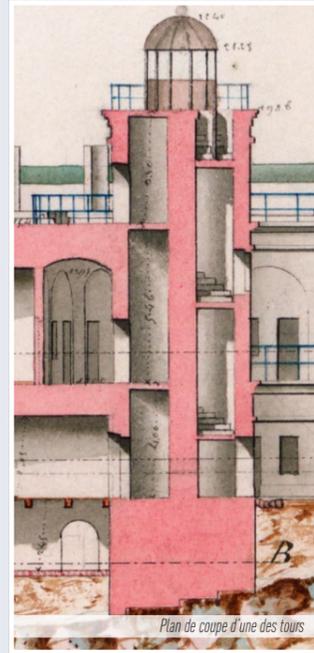
Elle sera soumise à l'approbation du Conservateur Régional des Monuments Historiques et à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, en même temps que ce programme de mise en valeur.

C'est une étude obligatoire pour des constructions classées Monument Historique et pour que l'État puisse contribuer au financement des travaux de restauration (40%). Elle est tout aussi indispensable pour obtenir la contribution des collectivités territoriales, ainsi que pour mobiliser un mécénat, individuel et d'entreprises, conséquent et durable.

Pour exhaustive que soit cette étude, cela ne signifie pas qu'une restauration générale et totale doit être entreprise. Elle permet surtout de fixer les priorités et de les hiérarchiser de façon à arrêter la dégradation du monument, ce qui est le minimum légal imposé par le classement Monument Historique. Ensuite, progressivement, dans la mesure des moyens, les autres parties seront restaurées. C'est un programme d'au moins une quinzaine d'années.

La restauration de certaines parties du fort peut devenir une priorité afin de disposer d'une base-vie pour les chantiers (obligatoire pour les entreprises), et dans le cadre du programme de réutilisation de l'île (voir ci-après).

Un des principes de ce programme de mise en valeur réside dans le recours au bénévolat pour la quasi-totalité des travaux d'entretien, ainsi que pour une part des travaux de restauration, ce qui est déjà le cas, selon ce que l'étude programmatique doit également définir. C'est un élément fondamental de ce programme de sauvegarde de cette île et de son patrimoine bâti.



Plan de coupe d'une des tours

Protection de la biodiversité

Le principe de la protection de la biodiversité est indiscutable en soi. La France et l'Union Européenne en ont fait une priorité. Il est donc impératif de s'impliquer dans sa mise en œuvre afin d'éviter des mesures inadéquates avec nos projets.

Les mesures actuelles - Natura 2000 et aire marine protégée, même renforcée - n'impliquent pas forcément une sanctuarisation et un des buts fondamentaux de ces mesures, outre la protection, est la sensibilisation du public, ce qui peut devenir un de nos objectifs, en toute bonne foi. Cela milite pour que l'île retrouve une certaine accessibilité, comme nous le demandons, faute de quoi l'objectif de sensibilisation du public pourrait paraître n'être qu'intentionnel.

La crainte d'un envahissement touristique de l'île du Large préjudiciable à la biodiversité est un faux argument : son inaccessibilité naturelle (marée, météo, ports de desserte, accostage de l'île, etc.) l'en préserve totalement.

Il convient donc d'établir une évaluation objective de la biodiversité de l'île. Elle a déjà été réalisée pour la faune aviaire. Elle aboutit à une répartition dans le temps et dans l'espace de façon à protéger la quiétude des oiseaux sans pour autant interdire l'accès (voir sur le site). Elle reste à compléter pour les mammifères marins qui fréquentent l'île et ses abords, ainsi que pour la végétation.

Cela doit permettre de définir les modalités d'un programme de gestion de cette protection, formalisée par une convention « Obligation Réelle Environnementale » (ORE) qui est une sorte de délégation de gestion de cette protection à convenir avec l'administration concernée. L'AILSM proposera une concertation, voire une coopération avec les associations et organismes spécialisés dans ces domaines.

Pour l'AILSM, dans la biodiversité, il n'y a pas que les espèces animales ou végétales, il y a également l'homme, sans la participation duquel une protection efficace et durable serait illusoire. Le programme vise à faire de l'île du Large un site pilote en la matière.



Cormorans veillant sur le port

La réutilisation de l'île du Large

Étant donné son accessibilité réduite, l'île du Large ne peut pas prétendre être un grand site touristique classique visitable facilement, malgré son attrait.

Cette accessibilité, quoique limitée, reste néanmoins possible et nécessaire :

- La taille du port et les contraintes naturelles (marée, météo) imposent des bateaux appropriés, de taille réduite (12m maxi), avec un faible tirant d'eau. En outre l'île, seule vraie île et abri maritime de toute la zone, intéresse évidemment les plaisanciers pour lesquels il est impératif d'installer des mouillages permanents autour de l'île.
- L'accès à l'île est nécessaire pour les travaux de restauration et d'entretien, pour développer un programme de sensibilisation à la protection de la biodiversité, pour susciter le bénévolat et le mécénat.

Le nombre de personnes pouvant se trouver simultanément sur l'île est fixé, a priori, à 30 personnes, dont 20 résidentes, pour équilibrer les exigences de protection de la biodiversité avec les conditions de vie, de transport et la capacité d'accueil de l'île.

Le principe proposé est donc d'organiser cette accessibilité en mode associatif, comme c'est déjà le cas actuellement pour les chantiers :

- L'AILSM gère le transport maritime avec ses propres bateaux, pilotés par des bénévoles,
- les visiteurs s'acquittent d'une cotisation et, selon les cas, d'une participation aux frais (transport, frais de séjour, etc.),
- l'accès à l'île est organisé en différents chantiers :
 - **Chantier-découverte** : une marée haute pour effectuer une visite commentée, dans la mesure de la disponibilité des bateaux et/ou sur réservation préalable. Cela vaut aussi pour les plaisanciers qui viennent mouiller aux abords de l'île.
 - **Chantier-travaux** : ce sont les chantiers d'une semaine déjà existants depuis plus de quinze ans.
 - **Chantier de réinsertion et de formation** : actuellement la moitié des chantiers d'une semaine sont organisés avec des organismes de réinsertion ou de formation. La demande est très importante car l'île du Large s'y prête parfaitement et l'AILSM dispose d'une expérience avérée.
 - **Chantiers de biodiversité** : Ils appliquent les tâches du programme de protection : (comptages, observation, etc.) de la faune et de la biodiversité de l'île, y compris sous-marine, avec un encadrement bénévole, en concertation avec des organismes spécialisés.
 - **Chantier de formation pour les entreprises** : un peu pour la même raison que les chantiers de réinsertion, l'île, avec un hébergement un peu plus aménagé, peut recevoir des groupes de salariés d'entreprise, dans le cadre de courts séjours de stimulation, de cohésion, (incentive). Ces stagiaires participent aux travaux de restauration et/ou de biodiversité.

Cette réutilisation de l'île nécessite un minimum d'aménagements qui doit être intégrés dans la programmation des travaux (étude programmatique) : base-vie, hébergement, cambuse, rangement et stockage, etc., ainsi qu'un espace d'exposition sur l'île, sur sa biodiversité, et sur les travaux. Certaines cellules du fort devraient ainsi pouvoir être réutilisées et restaurées plus facilement.

(Suite page suivante)...



Blocs noyau de l'escalier de la tour

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 : ORIENTATION & ACTIONS 2024-2025 (suite)

L'acquisition de l'Île du Large par l'AILSM

L'État, sans trop le dire, mais c'est assez flagrant, ne sait pas quoi faire de cette île et ne s'en occupe pas, à part édicter des arrêtés et des mesures de protection. Le Conservatoire du Littoral s'est définitivement retiré. Le département de la Manche, la Région ne savent pas trop comment faire et comment s'y impliquer. Seul le département du Calvados affirme son intérêt mais ne peut agir sans son homologue de la Manche puisque l'île est cadastrée dans ce département.

À force d'attendre une résolution hypothétique, aucune décision n'est prise, mais l'île se dégrade inexorablement et le coût des travaux ne cesse d'augmenter.

L'AILSM a largement démontré ses capacités et peut, tout-à-fait légitimement, proposer, avec ce programme de mise en valeur, d'acquérir l'île.

Il existe cependant d'autres alternatives qui, tout en laissant la propriété à l'État, confient la gestion à l'AILSM : bail emphytéotique administratif, convention de délégation de gestion, etc. Ces alternatives ont également été étudiées.

L'argument est de libérer les collectivités publiques d'une responsabilité et d'une obligation qu'elles n'ont pas envie d'assumer, mais qu'une association comme la nôtre peut assurer.

La promotion et la présentation du programme

Cette proposition se veut suffisamment disruptive pour être traitée à un niveau décisionnaire autre que régional, plus politique, afin de reposer les termes du problème de l'avenir de cette île.

Pour cela, l'objectif est de remettre ce programme, assorti d'une proposition d'acquisition, aux deux ministres concernés (Culture et Environnement).

Cette remise s'effectuera sous la forme d'une pétition portée par l'ensemble de l'association et de tous ceux qui auront accepté de s'y associer.

Lorsque le programme sera définitivement achevé, avant sa publication, une présentation sera organisée pour la soumettre aux adhérents et les inviter à porter la pétition.*

Pour préparer cette démarche auprès des ministres, un plan de communication et de mobilisation sera lancé auprès des élus, des partenaires, des mécènes et de la presse nationale et régionale, simultanément à la présentation aux ministres.

La situation politique actuelle offre un certain délai avant que les ministres soient réceptifs et que les prescripteurs se mobilisent. Cela ne change rien à notre détermination ni à nos projets.

Autres actions

L'élaboration et la promotion de ce programme de mise en valeur n'occultent pas toutes les autres actions prévues :

- Étude de création d'un fonds de dotation consommable, afin de disposer d'un outil approprié des financements privés issus du mécénat individuel et d'entreprises.*
- Étude de réforme de nos statuts en vue de solliciter la reconnaissance d'utilité publique.*
- Le bénévolat étant un axe majeur de notre projet, nous participons à la création de l'Union Régionale Normandie Rempart avec une douzaine d'autres associations de chantiers bénévoles de Monuments Historiques de la région et que nous présidons.
- La programmation des travaux a été acceptée par les services concernés de l'État (DIRM et DRAC) pour 2024, avec une proposition de programmation des travaux, comme chaque année (voir page ci-contre).
- La poursuite des études de reconstruction de la digue avec Bouygues et GEOTEC, pour les sondages du sous-sol, puis des autres phases d'études est en discussion avec les services des MH.
- Poursuite de la mobilisation du monde de la plaisance en faveur de notre projet de mise en valeur de l'Île du Large avec les partenariats de sociétés de gestion des ports de la Manche et du Calvados, et les clubs nautiques (Dîner des Équipages).
- Publication de l'ensemble de notre projet sous la forme d'un livre à grande diffusion.
- Mobilisation des élus, parlementaires, collectivités territoriales et locales riveraines, des différents soutiens institutionnels et des médias pour soutenir ces orientations.
- Poursuite de l'action judiciaire contre l'arrêté préfectoral de biotope.

* Ces actions nécessiteront, le moment venu, d'être soumises au vote des adhérents.

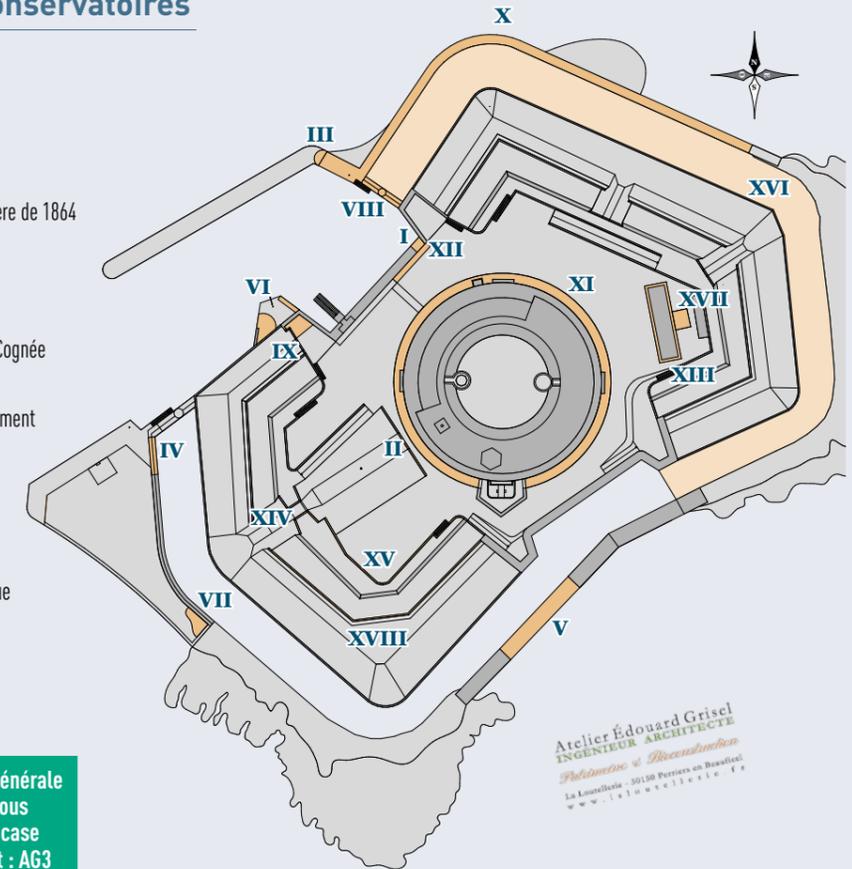
(Suite page suivante)...

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 : ORIENTATION & ACTIONS 2024-2025 (suite)

Programmation 2024 des travaux conservatoires

Entretiens envisagés par ordre de priorité :

- I Sécurisation du corps de garde Nord-Est
- II Rejointoiement sur le couronnement du pignon de la poudrière de 1864
- III Rejointoiement du batardeau Nord et de sa dame
- IV Consolidation pour cristallisation de l'angle de la jetée
- V Rejointoiement du Môle
- VI Rejointoiement et consolidation de la contre-escarpe de la Cognée
- VII Rejointoiement de la digue Nord
- VIII Rejointoiement et consolidation au Sud du quai de déchargement
- IX Rejointoiement du caniveau du rempart du port
- X Rejointoiement du caniveau au pied de la tour défensive
- XI Sécurisation du rempart du port
- XII Rejointoiement du réduit crénelé
- XIII Étalement des baies latérales du poste électro-sémaphorique
- XIV Recharge des pans de traverse



 Si vous ne vous rendez pas à l'assemblée générale et si vous ne vous faites pas représenter, vous avez à voter cette résolution en cochant la case correspondante sur le bulletin de vote joint : AG3

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

RECETTES	
Livres et produits dérivés	4 000 €
Participation chantiers	8 000 €
Subventions	25 500 €
Fondations	50 000 €
Dons et Cotisations	22 000 €
Produits divers	850 €
TOTAL	110 350 €

DÉPENSES	
Achats, fournitures et assurances	16 100 €
Chantiers (travaux, alimentation chantiers transports, bateaux)	27 950 €
Rémunérations (intervenants, architectes, cabinets d'études, avocats)	35 000 €
Services extérieurs (publicité, communication, missions...)	17 000 €
Frais bancaires et charges de gestion	5 300 €
Amortissements	9 000 €
TOTAL	110 350 €

Au vu des inscriptions aux chantiers pour l'année en cours, nous espérons faire aussi bien l'an prochain. Nos soutiens publics et privés devraient continuer à nous soutenir. Pour 2025, cette prévision ne prend pas en compte de travaux lourds, ni de gros investissements, si toutefois nous pouvions aller plus loin, nos réserves sont là pour y faire face.

 Si vous ne vous rendez pas à l'assemblée générale et si vous ne vous faites pas représenter, vous avez à voter cette résolution en cochant la case correspondante sur le bulletin de vote joint : AG 4

ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2027

Les orientations et actions à venir, commandent d'adapter l'association en conséquence. Le conseil d'administration arrivant au terme de ses 3 années de mandat, il est proposé de mettre à profit son renouvellement pour élargir le nombre de sièges, de 14 à 15 de façon à pouvoir accueillir des compétences complémentaires. Cela implique de modifier les statuts ce qui relève d'une assemblée générale extraordinaire.

MODIFICATION DE STATUT SOUMISE AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Il est donc proposé au vote des adhérents réunis en Assemblée Générale Extraordinaire la modification de l'article II-3 des statuts comme suit :

- Formulation actuelle : Le conseil d'administration est composé de 3 à 14 membres
- Formulation proposée : Le conseil d'administration est composé de 3 à 15 membres.

Le reste de l'article et des statuts demeure inchangé.



Si vous ne vous rendez pas à l'assemblée générale et si vous ne vous faites pas représenter, vous avez à voter cette résolution en cochant la case correspondante sur le bulletin de vote joint : AG5

LISTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SOUMISE AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2024

Ce futur conseil rassemble quatre nouvelles candidatures de bénévoles, très impliqués depuis plusieurs années, et onze administrateurs sortants qui se représentent et souhaitent poursuivre les actions engagées.

Pour conserver une unité et une cohérence indispensables au bon fonctionnement de l'association, le vote s'effectue sur la liste entière en cochant la case correspondante du bulletin de vote AG 6.

Liste du conseil d'administration soumise au vote de l'Assemblée Générale 2024



PATRICE BERTON

Responsable de radioprotection, en retraite, Patrice Berton est un passionné de maçonnerie à l'ancienne. Membre de l'association depuis ses débuts, il connaît pratiquement chaque pierre des constructions de l'île du Large et conseille les bénévoles des chantiers. Il est aussi intarissable sur l'histoire de l'île et de son armement.



CHRISTOPHE BOIS

Professeur dans un lycée de Cherbourg et habitant en face de l'île du Large, Christophe Bois est un bénévole assidu depuis longtemps et participe avec son propre bateau, au convoyage des bénévoles et au ravitaillement des chantiers. Il apporte ainsi une connaissance concrète, une expérience et sa connaissance des réseaux locaux.



THOMAS BRACQBIÉN

Gérant d'une société dans le domaine de l'événementiel à Caen, Thomas Bracqbién encadre les chantiers de bénévoles et notamment du Lycée Simon de Laplace à Caen. C'est aussi un skipper redoutable et un vrai technicien de la restauration en plus d'un communicant professionnel.



JEAN-PIERRE BRIX

Passionné de l'île du Large depuis toujours, il est bien connu de tout Saint Vaast la Hougue où il a exercé sa profession d'hôtelier et de restaurateur d'un établissement réputé, en plus d'être un ambassadeur de l'association. Il participe activement à la logistique des chantiers et donne les coups de mains qu'il faut ne pouvant se résoudre à cet état d'abandon de l'île du Large.



SYLVIANE CONTENTIN - NOUVELLE ADMINISTRATRICE

Sylviane Contentin a mené une carrière professionnelle dans la comptabilité, la gestion financière. Elle participait à la validation des comptes menée par notre regretté expert-comptable. Elle tient actuellement la comptabilité de l'association et la gestion des comptes bancaires. Elle est donc toute désignée pour reprendre la place de trésorière que Pierre Thomine souhaite libérer.



CHRISTIAN DROMARD

Chef d'entreprise en retraite, spécialisé dans la revalorisation du patrimoine historique, notamment des pays d'Europe centrale, passionné par les questions de développement territorial, Christian Dromard souhaite poursuivre les orientations qu'il a proposées et conduites : la sauvegarde de l'île du Large ne sera jamais mieux assurée que par sa réouverture.



ERIC ENQUEBECQ

Enfant de Morsalines, Procureur Général Honoraire, il apporte l'œil du juriste, sa connaissance des rouages administratifs et sa passion pour la mer, pour le patrimoine et pour l'île du Large qu'il a toujours fréquentée, souhaitant ardemment qu'elle soit restituée à un usage public.



XAVIER GRAWITZ

Ancien capitaine de Marine Marchande de 1er classe (ex capitaine au long cours) et ingénieur retraité, élu local à Carentan et à la communauté de communes de la Baie de Carentan. Outre d'être un vrai marin, Xavier Grawitz apporte une connaissance et une pratique des collectivités territoriales, de la réglementation maritime.



PHILIPPE HAMEL - NOUVEL ADMINISTRATEUR

Après avoir parcouru quatre continents pour participer à des projets de travaux maritimes, Philippe Hamel est revenu dans le Cotentin de son enfance pour une retraite active. Il y a découvert l'île du Large Saint-Marcouf et fait partie des bénévoles actifs depuis quelques années. De plus il y a là aussi des travaux maritimes, en particulier la digue du port, qu'il faut reconstruire d'urgence : un beau défi !



CHRISTOPHE LHARDY

Directeur informatique d'une collectivité locale de la région parisienne, et enfant de Ravenoville, Christophe Lhardy assure toute l'informatique de l'association et la fonction de secrétaire depuis très longtemps.



ANDRÉ PERRAMANT - NOUVEL ADMINISTRATEUR

Major de Gendarmerie nationale honoraire, André Perramant encadre les chantiers estivaux. Bénévole, il participe activement à la logistique et aux divers travaux d'entretien annuels de l'île du Large. Passionné d'histoire maritime, il tient à la sauvegarde du patrimoine matériel ainsi qu'au patrimoine immatériel, en tant que président de l'association Wikimanche du département de la Manche.



EDMOND THIN

Membre fondateur de la première association dans les années 1970, il est la mémoire de l'île et de sa sauvegarde. C'est aussi un historien et un écrivain prolifique sur l'île du Large et plus généralement sur les fortifications du littoral du Cotentin, tout autant qu'un skipper passionné des îles anglo-normandes et l'île de Wight.



PIERRE THOMINE

Expert judiciaire honoraire, il coordonne et assure toute la logistique des chantiers et de l'association en général, depuis le nouveau local de Carentan, y compris l'entretien des outillages et bateaux de l'association, supervise la sécurité ainsi que la maintenance des embarcations. C'est aussi un passionné de l'histoire du Débarquement et il veille à l'attache de l'île avec Grandcamp-Maisy dont il est originaire.



BENOIT TUVÉE

Officier supérieur de la Gendarmerie Maritime, Benoit Tuvée est membre de l'association depuis sa création et participe régulièrement aux chantiers. Il apporte sa connaissance de la réglementation maritime, supervise la sécurité ainsi que la maintenance des embarcations. C'est aussi un passionné de l'histoire du Débarquement et il veille à l'attache de l'île avec Grandcamp-Maisy dont il est originaire.

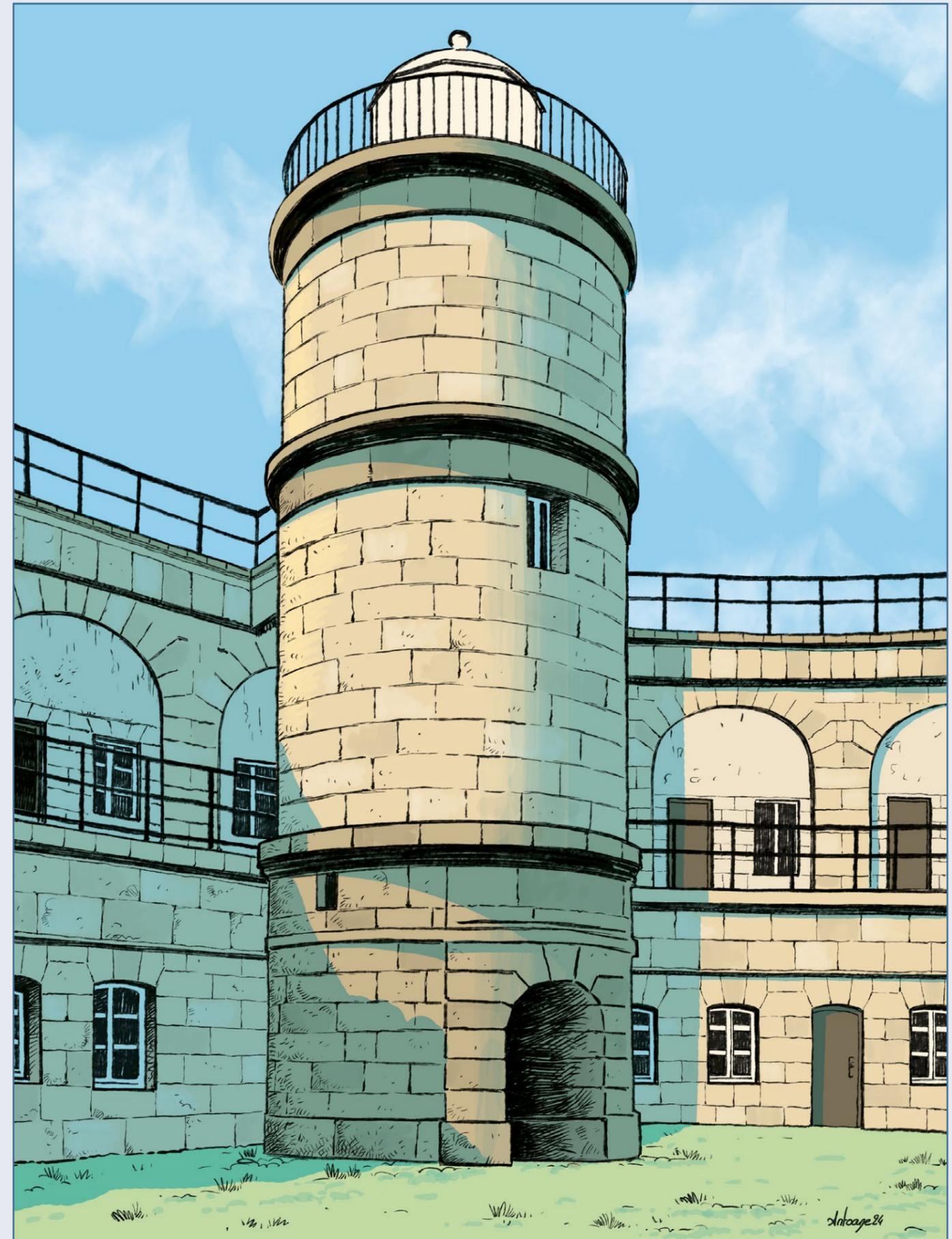


JEAN-PIERRE VURPILLOT - NOUVEL ADMINISTRATEUR

Ingénieur des Mines d'Als, Jean-Pierre Vurpillot a passé sa carrière à étudier et construire, en France et à l'International, des ouvrages maritimes tels que ports, terminaux, pipe-lines sous-marins et plateformes offshore. Il souhaite mettre ces compétences au service de l'Association pour réhabiliter le patrimoine maritime de l'île du Large.



Si vous ne vous rendez pas à l'assemblée générale et si vous ne vous faites pas représenter, vous avez à voter cette résolution en cochant la case correspondante sur le bulletin de vote joint : AG6





Association des amis de l'Île du Large Saint-Marcouf

Adhésions & Dons

Au-delà de l'aspect financier, les adhésions fondent la crédibilité de l'association et de ses objectifs auprès de ses interlocuteurs, des institutions.

Les adhésions sont valables pour l'année civile en cours (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

- Tarif individuel : 20 €
- Tarif couple : 30 €
- Tarif familles : couple 30 € + 10 € par enfant mineur
- Tarif institution : 50 €

Adhésions en ligne et paiement par carte bancaire

La gestion des adhésions et des dons en ligne de l'association des Amis de l'île du Large Saint-Marcouf est traitée avec la plateforme Assoconnect. Elle gère les paiements sécurisés et l'envoi du reçu fiscal.

Pour adhérer en ligne rendez-vous sur le site :

<http://www.ilesaintmarcouf.com/soutenir-le-projet/adhesions-et-dons>

Adhésions par voie postale (chèque bancaire)

Si vous ne souhaitez pas adhérer par internet, vous pouvez utiliser le bulletin « adhésion ou renouvellement » joint à ce journal avec votre chèque et nous le renvoyer avec l'enveloppe « T » également jointe avec ce journal sans l'affranchir.

Pour les adhésions familiales, indiquez les noms et prénoms de tous les membres adhérents. Pensez à renseigner votre adresse courriel, qui constitue un moyen très efficace (et gratuit !) pour vous informer de la vie de l'association.

Défiscalisation

L'association étant reconnue d'intérêt général, la cotisation et les dons, sont défiscalisables à hauteur de 66 % dans la limite des plafonds fixés par l'administration fiscale. Un reçu constituant le justificatif fiscal de votre don vous sera adressé.

Pour les entreprises

Les dons versés à l'association peuvent venir en soustraction de l'impôt sur les sociétés lors de l'année du versement, au titre de la préservation du patrimoine historique.

Le taux de réduction, est de 60% du montant du don, jusqu'à 2 millions € et de 40% au-delà. (Code Général des Impôts (art 238 bis).

Outre les dons financiers, les entreprises peuvent effectuer leur don en nature (fourniture de matériaux, outillage, etc.) ou en compétences, en apportant des biens ou des services à l'association, dans le cadre d'une convention spécifique.

Les dons d'entreprise peuvent faire l'objet d'une convention de mécénat spécifique.

Contact

- Par e-mail : contact@saintmarcouf.com et/ou tresorier@saintmarcouf.com
- Par courrier : AILSM - BP 201 - 50500 CARENTAN LES MARAIS
- Par téléphone : 06 81 66 83 57



Les Echos de l'Île du Large

ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE SAINT-MARCOUF

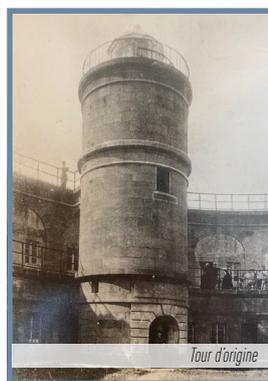
Association régie selon la loi de 1901 - J.O. du 13 décembre 2013 - Reconnue d'intérêt général
N° de Siret : 503 864 282 00028 - Siège social : Mairie de Carentan

Adresse postale :

BP 201 - 50500 CARENTAN LES MARAIS

www.ilesaintmarcouf.com / Facebook : [ilesaintmarcouf](https://www.facebook.com/ilesaintmarcouf)

Responsable de la publication : Christian Dromard



Tour d'origine



Reste de la tour

